



**Union nationale des affaires sociales
SNTEFP-CGT**

Syndicat national travail, emploi et formation professionnelle
50 ter, rue de Malte 75011 Paris - syndicat.cgt@travail.gouv.fr
<http://www.cgt-tefp.fr>

Nouvelle agression dans l'Hérault Violences patronales contre les agents du ministère du travail : ça suffit !

Mercredi 26 novembre un collègue du pôle T de l'unité territoriale de l'Hérault a été victime d'une agression par un employeur.

L'employeur qui a fait l'objet d'un arrêté de fermeture administrative suite à des faits de travail illégal avait manifesté son intention de troubler l'ordre public en déclarant qu'il allait prendre l'autoroute à contre sens si on fermait son entreprise. Il a été convoqué à la préfecture où notre collègue DA du pôle T de l'UT était présent. L'employeur est sorti de l'entretien puis a jeté à terre notre collègue tout en le menaçant, devant témoin.

L'employeur a pu sortir tranquillement de la préfecture sans autre réaction !

Notre collègue a ensuite déposé plainte, l'employeur a été interpellé, placé en garde à vue et présenté le 27 au matin à un magistrat. L'audience aura lieu le 14 janvier 2015.

Le syndicat STEFP-CGT de l'unité régionale de Languedoc-Roussillon et de l'unité territoriale de l'Hérault se portera partie civile.

Nous apportons, tout notre soutien à notre collègue victime de violences intolérable.

Nous exigeons une véritable condamnation de la part du Ministre du travail et la mise en œuvre de mesure à même d'assurer la sécurité des agents.

Nous exigeons la fin des discours patronaux et gouvernementaux autour de la « lourdeur » supposée du code du travail qui délégitime notre action au quotidien et décomplexent les employeurs dans leurs actes de violence à l'encontre des agents publics.

Le 28 novembre 2014